



Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

2 rue sœurs grises BP 40017 -80600 DOULLENS

Antenne de Bernaville :23 rue du général Crepin -80370 BERNAVILLE

Tél : 03.22.32.31.17- Port :06 27 78 86 98

Courriel : emilie.dorge@cctnp.fr

VERIFICATION DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DONT LA CHARGE BRUTE DE POLLUTION ORGANIQUE EST INFERIEURE OU EGALE A 1,2 KG/J DE DBO₅

RAPPORT DE VISITE

18 Rue de l'Eglise 80600 GROUCHES LUCHUEL

Nom du propriétaire :	████████████████████	Référence SPANC : CV-GROU-0021
Date du contrôle :	19/03/2025	
Personne(s) rencontrée(s) :	Mme BARBIER Séverine (Agence)	
Contrôle terrain réalisé par :	Florian BREVART	

L'avis du service de contrôle est basé sur les éléments recueillis le jour de la visite : Ils sont uniquement basés sur la vérification des éléments accessibles et sur les informations fournies par le propriétaire quand le contrôle visuel est impossible sans que des investigations impliquant un quelconque démontage des ouvrages ou des abords aient pu être réalisées par le SPANC. Par ailleurs, la conformité des ouvrages est considérée d'un point de vue structurel vis-à-vis de la législation, il ne préjuge pas de l'adaptation de la filière à la nature du sol. Les ouvrages non visibles le jour du contrôle sont nécessairement considérés inexistantes par le SPANC. Nous vous rappelons que le règlement de service est à tout moment disponible en Mairie, au siège de la Communauté de Communes, sur le site internet de la Communauté de Communes ou sur simple demande auprès du SPANC.

ATTENTION, IL EST RAPPELE AU PROPRIETAIRE QU'IL DOIT OBTENIR L'AUTORISATION PREALABLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRITOIRE NORD PICARDIE AVANT TOUTE MODIFICATION DE SON INSTALLATION.

EN CAS D'UTILISATION DU PRESENT RAPPORT DANS LE CADRE D'UNE VENTE IMMOBILIERE, ACHETEUR ET VENDEUR DOIVENT IMPERATIVEMENT LIRE AVEC UNE ATTENTION TOUTE PARTICULIERE LE VOLET 3 DU PRESENT RAPPORT (CONCLUSIONS). COMPTE TENU DE LA DUREE DE VALIDITE DU RAPPORT, LE NOTAIRE EST EGALEMENT INVITE A EXIGER DU VENDEUR UNE DECLARATION SUR L'HONNEUR PRECISANT QU'AUCUNE MODIFICATION DE L'INSTALLATION N'A ETE EFFECTUEE DE L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT.

VOLET 1 Informations générales

► COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

Demandeur : Civilité : NOM : Prénom :

Adresse :
 N° : .. Voie :
 Code postal : 80000 Commune : Amiens
 Tél : Courriel :

Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) :
 N° : 18 Voie : Rue de l'Eglise
 Code postal : 80600 Commune : GROUCHES LUCHUEL
 Tél : Courriel :

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) : E.971.131
 Référence cadastrale de l'implantation de l'installation d'assainissement (section et numéro) :
 E.971.131

► DERNIER RAPPORT DE VISITE

Installation ayant déjà été contrôlée par le SPANC Oui Non

Nature du contrôle précédent

- Examen préalable de la conception du projet
 Vérification de la bonne exécution des travaux
 1^{er} contrôle de vérification de l'installation existante
 Contrôle périodique de l'installation existante
 Contrôle effectué dans le cadre d'une vente

Date du dernier contrôle :

Date du rapport :

Conclusion donnée lors du contrôle précédent

- Absence d'installation
 Installation non conforme
 Installation présentant des défauts d'entretien
 Installation ne présentant pas de défaut
 Autre conclusion (à préciser) :-.....

► CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE ET DE SON TERRAIN

Assainissement collectif

- Projeté
 Non prévu sur le zonage
 Présent - Obligation de raccordement
 Immeuble exonéré de l'obligation de raccordement
 Immeuble bénéficiaire de la dérogation de l'obligation de
 raccordement Date d'expiration de la dérogation d'obligation de
 raccordement : / /

Contraintes particulières liées à l'implantation de la filière

- Présence d'arbres gênants
 Jardin potager sur l'installation
 Circulation de véhicules sur l'installation
 Construction existante sur l'installation
 Autres (murets, piscine, système de géothermie, haie, etc.)

 Maison d'habitation individuelle• **Type de Résidence**

Principale Secondaire Location Autre (préciser : Vacante.....)

Combien de **pièces principales* (PP)** la construction compte-t-elle ?5.....

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales* après travaux)

** Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)*

• **Occupation**

Nombre d'habitants permanents :0.....

Si l'habitation n'est pas occupée en permanence :

Nombre d'habitants saisonniers/occasionnels :0.....

Périodes d'occupation :0..... mois/an

 Autre immeuble

(locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ?

.....

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ?
personnes

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu) ? EH

► **CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN**

Superficie du terrain : ...1.820... m²

Terrain inondable : Oui Non

Présence d'une nappe d'eau* : Oui Non Ne sais pas

**hors niveau exceptionnel des hautes eaux*

Consommation d'eau annuelle :m³

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité ?

Oui Non Ne sais pas

N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

Si oui :

- l'ouvrage est-il déclaré ? Oui Non

N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.

- l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ?

Oui Non

- l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ?

Oui Non

VOLET 2 Caractéristiques de l'installation

► INFORMATIONS GENERALES

Nombre d'habitations raccordées à l'installation :1...

L'ensemble des eaux usées est-il raccordé à l'installation ? Oui Non Ne sais pas

Les eaux pluviales sont-elles séparées de l'installation d'assainissement ? Oui Non

Ne sais pas

Âge de l'installation: préciser la date de réalisation ou de réhabilitation de l'installation :

.....

Si inconnu, tranche d'âge approximative :

< 10 ans 10-15 ans 15-20 ans 20-25 ans > 25 ans

Entretien de l'installation

Pas d'information disponible

Date de la dernière opération d'entretien :

Type d'entretien (vidange, changement de pièce, etc.) :

Existence de justificatifs ? Oui Non

► VÉRIFICATION DES MODIFICATIONS INTERVENUES DEPUIS LA PRÉCÉDENTE VISITE

Réaménagement du terrain sur et aux abords de l'installation d'assainissement Oui Non

- Réaménagement de l'immeuble
- Augmentation du nombre de PP
- Augmentation du nombre d'EH

+PP

+EH

Réalisation des travaux notifiés dans le précédent rapport de visite

- Totalement
- Partiellement

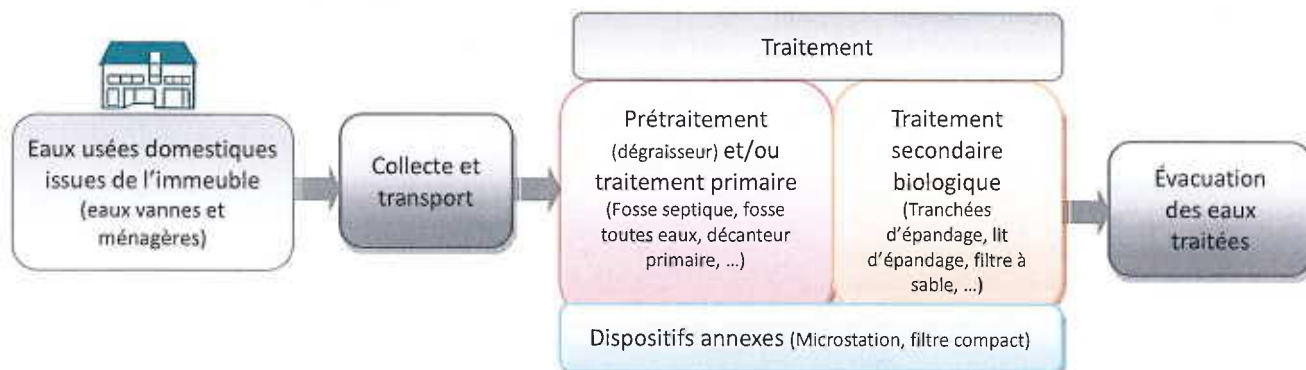
Oui Non

Oui Non

Observations/Remarques :

► DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION

Rappel : schéma de principe d'une installation d'assainissement non collectif

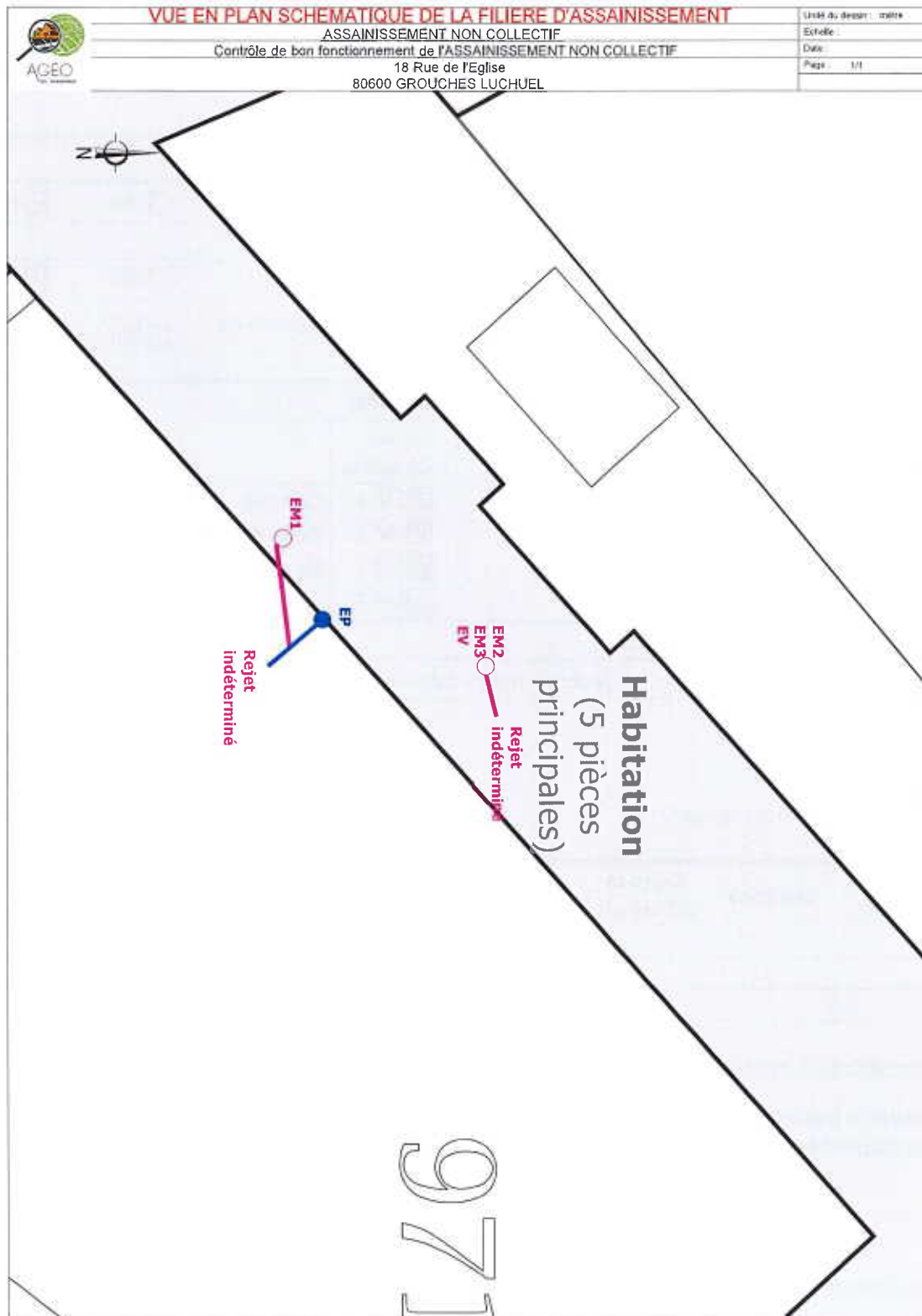


Descriptif de la collecte et du transport des eaux usées domestiques

La totalité des eaux usées domestiques est collectée vers une même filière d'ANC

Oui Non NV

Schéma du dispositif d'Assainissement Non Collectif (sans échelle)



Descriptif des dispositifs et ouvrages de traitement de la filière

Caractéristiques de l'installation d'Assainissement Non Collectif							
Présence d'une installation d'Assainissement Non Collectif ?						<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Type de filière							
Filière traditionnelle				Filière de traitement agréée			
Prétraitement et/ou Traitement primaire		<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	Filtre compact		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Traitement		<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	Microstation		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
				Filtre planté		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Le prétraitement et le traitement primaire							
Eaux vannes (EV) et eaux ménagères (EM) traitées séparément ?						<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Présence de ventilation(s)							
Primaire		<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	Secondaire		<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Sortie d'air au-dessus du toit		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Sortie d'air au-dessus du toit		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Nature des eaux usées							
Eaux vannes		Origine		Eaux ménagères		Origine	
<input checked="" type="checkbox"/> EV 1	<input type="checkbox"/> EV 2	WC		<input checked="" type="checkbox"/> EM 1	<input checked="" type="checkbox"/> EM 2	Cuisine	
				<input checked="" type="checkbox"/> EM 3	<input type="checkbox"/> EM 4	Salle de bain	
						Machine à laver	
Présence d'un regard / Té de visite						<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Caractéristiques du prétraitement							
Présence d'un préfiltre ?						<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Intégré à la fosse ?						<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Présence de matériau filtrant ?						<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Ouvrage contrôlé	Matériau	Tampon affleurant	Volume	Etat	Nature des eaux usées	Hauteur de boue	Destination des eaux
Observation(s) concernant le prétraitement :							
Absence traitement primaire pour l'ensemble des eaux usées. Les eaux de pluie sont connectées aux eaux usées.							

Poste de relevage							
Présence ?				<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non		
Positionnement :		<input type="checkbox"/> Avant le dispositif de prétraitement / traitement primaire					
		<input type="checkbox"/> Avant le dispositif de traitement secondaire					
		<input type="checkbox"/> Après le dispositif de traitement secondaire					
Regard de contrôle							
Présence ?				<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
Est-il accessible ?				<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
Dans le cas où il n'est pas accessible, quel élément informe de sa présence ?		<input type="checkbox"/> Les dires du propriétaire		<input type="checkbox"/> Une photo			
		<input type="checkbox"/> Un plan		<input type="checkbox"/> Une facture			
		<input type="checkbox"/> Autre :					
Stagnation d'eau dans le fond du regard ?				<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
Présence de dépôt dans le fond du regard ?				<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
Passage d'eaux pluviales par le regard ?				<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
Le traitement secondaire							
L'intégralité des ouvrages du traitement est-il accessible?				<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
<i>Rappel : les éléments non contrôlables visuellement ne peuvent être pris en compte dans l'évaluation</i>							
Si non, quel élément informe de leurs présences ?		<input type="checkbox"/> Les dires du propriétaire		<input type="checkbox"/> Une photo			
		<input type="checkbox"/> Un plan		<input type="checkbox"/> Une facture			
		<input type="checkbox"/> Une étude de sol		<input type="checkbox"/> Autre :			
Type de traitement							
<input type="checkbox"/> Tranchées d'épandage à faible profondeur		<input type="checkbox"/> Lit d'épandage à faible profondeur					
<input type="checkbox"/> Terre d'infiltration		<input type="checkbox"/> Filtre à sable vertical non drainé					
<input type="checkbox"/> Filtre à sable vertical drainé		<input type="checkbox"/> Lit filtrant vertical drainé à massif de zéolithe					
<input type="checkbox"/> Lit filtrant drainé à flux horizontal		<input type="checkbox"/> Filière de traitement agréée					
<input type="checkbox"/> Autre :							
Le dimensionnement est-il connu?				<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
Si oui, quel est le dimensionnement :							
Regards de la filière de traitement							
Type de regard	Présence	Accessible	Altération (affaissement, fissure, corrosion, déformation...)	Stagnation d'eau	Bonne répartition	Présence de dépôt	Odeur
Regard de répartition	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Regard de bouclage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Regard de collecte (Filière drainée)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Descriptif du mode d'évacuation des eaux usées traitées

Rejet des effluents (cas des filières drainées ou agréées)				
Existe-t-il un rejet des effluents ?		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Le rejet est-il soumis à autorisation ?		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Si oui, le rejet possède-t-il une autorisation ?		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Exutoire du rejet :				
<input type="checkbox"/> Cours d'eau	<input type="checkbox"/> Puisard			
<input type="checkbox"/> Fossé	<input type="checkbox"/> Puits d'infiltration			
<input type="checkbox"/> Réseau d'eaux pluviales	<input type="checkbox"/> Aire de dispersion			
<input type="checkbox"/> Caniveau	<input type="checkbox"/> Ecoulement sur la parcelle			
<input type="checkbox"/> Autre :				
Rejet des effluents (cas des filières incomplètes)				
Existe-t-il un rejet des effluents ?		<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Si oui, compléter le tableau ci-dessous :				
Nature des eaux usées rejetées	Rejet direct (Absence d'installation)	Rejet prétraité	Exutoire	Etat du milieu récepteur (exutoire)
EV 1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Indéterminé	Indéterminé
EV 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
EM 1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Indéterminé	Indéterminé
EM 2	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Indéterminé	Indéterminé
EM 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Indéterminé	Indéterminé
EM 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Observations générales et remarques sur le dispositif d'Assainissement Non Collectif

- Il est rappelé au propriétaire qu'il convient de s'assurer régulièrement de l'intégrité et de la sécurisation de l'ensemble des couvercles et tampons. Il convient également de procéder à leur remplacement en cas de dégradation.
- Il est rappelé au propriétaire que les dispositifs d'assainissement doivent faire l'objet d'un entretien régulier et obligatoire. (ex : vidange des fosses septiques et toutes eaux à 50% du volume de la fosse en boue, soit en moyenne tous les 4 ans / nettoyage annuel des filtres / nettoyage bisannuel des bacs à graisses)

Évaluation des dangers pour la santé des personnes et/ou des risques pour l'environnement

Critère d'évaluation	Liste des points de contrôle réglementaires (Arrêté interministériel du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'ANC)	Collecte (regards)	Prétraitement Stockage	Traitement primaire	Traitement secondaire clarificateur	Autres dispositifs	Dispositifs annexes	Évacuation	Remarques
Défauts de sécurité sanitaire	Implantation de l'ANC à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits destiné à l'alimentation en eau potable		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Contact direct possible avec les eaux usées non traitées ou prétraitées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Ruissellement d'eaux partiellement traitées ou non traitées vers des terrains voisins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Eaux usées produites en partie non collectées	<input type="checkbox"/>							
	Prolifération d'insectes aux abords de l'installation dans les zones de lutte contre les moustiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Nuisances olfactives récurrentes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Cas des toilettes sèches : règles de stockage non respectées						<input type="checkbox"/>		
Défauts de structure ou de fermeture	Défaut de résistance structurelle du couvercle ou de la cuve (fissures, corrosion, déformation)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Couvercle non sécurisé (poids insuffisant ou absence de dispositif de sécurisation)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Installation incomplète	Collecte partielle des eaux usées ou absence d'un élément constitutif de la filière d'assainissement ou filière non agréée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Cas des toilettes sèches : absence d'une installation de traitement des eaux ménagères					<input type="checkbox"/>			
Installation significativement sous dimensionnée	Installation non adaptée au flux de pollution à traiter dans un rapport de 1 à 2		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Dysfonctionnements majeurs	Évacuation des eaux pluviales vers le dispositif d'ANC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Un des éléments ne remplit pas sa mission	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Conditions d'emploi du dispositif non respectées (filière agréée)			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Mauvais écoulement des eaux jusqu'aux dispositifs et à travers les dispositifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si présence d'éléments électromécaniques : dispositif électrique associé défectueux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si dispositif à cultures fixées ou libres : absence d'aération (en phase de fonctionnement du dispositif)				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Si dispositif avec circulation interne des effluents : absence de recirculation des boues ou de transfert d'effluents			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Défauts d'entretien ou une usure de l'un des éléments constitutifs de l'installation	Accessibilité et dégagements des tés ou regard contraignants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	État des couvercles/boîtes : présence de corrosion (mauvaise ventilation des ouvrages)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Défauts liés à l'usure des dispositifs (fissures, corrosion, microbullage non homogène, présence de bulles de gaz dans le clarificateur, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Tuyaux engorgés, curage non effectué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si dispositif à cultures fixées compactes : pas d'écoulement libre des effluents et stagnation			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Niveau de boues anormal dans le dispositif (absence totale ou accumulation anormale)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Accumulation anormale de graisses et de flottants		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Cas des fillères plantées : absence de faucardage des roseaux, de désherbage, ...			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

VOLET 3 Conclusion du SPANC sur le fonctionnement et l'entretien de l'installation

PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION DIAGNOSTIQUÉE	INSTALLATION SITUÉE EN ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX		
	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	
		<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux
<input checked="" type="checkbox"/> Absence d'installation	Non-respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique ↳ Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans un délai d'un an. <i>En cas de vente, ce délai est également d'un an*</i>		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture (des ouvrages constituant l'installation) <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme (cas a) ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans* ↳ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an*		
<input type="checkbox"/> Installation incomplète	Installation non conforme (cas c) ↳ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an*	Installation présentant un <u>danger pour la santé des personnes</u>	Installation présentant un <u>risque environnemental avéré</u>
<input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée		Installation non-conforme (cas a) ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans* ↳ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an*	Installation non-conforme (cas b) ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans* ↳ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an*
<input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs			
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		
<input type="checkbox"/> Installation ne présentant pas de défaut			

*Si le propriétaire ne s'est pas conformé à la réalisation des travaux dans le délai imparti, il s'expose au paiement de la pénalité financière prévue à l'article L.1331-8 du Code de la Santé Publique, et mentionnée à l'article du règlement du SPANC de la Communauté de Communes TERRITOIRE NORD-PICARDIE.

Observations/Remarques :

Les eaux de pluie sont connectées aux eaux usées. Absence de prétraitement, de traitement primaire et secondaire pour l'ensemble des eaux usées.

► **CONCLUSION DE L'ÉVALUATION**

ABSENCE D'INSTALLATION

Mise en place d'une installation conforme selon la réglementation en vigueur dans un délai de 1 an. (1 an également en cas de vente immobilière)

Nb : le propriétaire devra obligatoirement soumettre son projet de réhabilitation au SPANC avant l'exécution de travaux.

INSTALLATION NON CONFORME

- Présentant un/des danger(s) pour la santé des personnes (cas a)
- Présentant un/des risque(s) avéré(s) de pollution de l'environnement (cas b)

Travaux nécessaires pour supprimer les risques et/ou les dangers dans un délai de 4 ans ou 1 an en cas de vente :

1)

2)

3)

4)

N.B. :

1) Le remplacement de l'un des dispositifs de traitement (primaire ou secondaire) correspond à une réhabilitation, soumise au contrôle du SPANC qui vérifie la conformité globale du projet par rapport à la réglementation. Ainsi, les ouvrages existants qui composent la filière, même s'ils ne présentent pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement pourront nécessiter une mise en conformité / le propriétaire devra obligatoirement soumettre son projet de réhabilitation au SPANC avant l'exécution des travaux

2) Le maire peut raccourcir ce délai selon l'importance du risque, en application de l'article L 2212-2 du CGCT

- Installation incomplète (cas c)
- Installation significativement sous-dimensionnée (cas c)
- Installation présentant des dysfonctionnements majeurs (cas c)

Travaux nécessaires pour la mise en conformité de l'installation, à réaliser au plus tard dans un délai de 1 an en cas de vente :

1)

2)

N.B. : La mise en conformité correspond à la réhabilitation de tous les éléments composant l'installation avec la possibilité de conserver les éléments existants conformes à la réglementation (cf. article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif au contrôle) / le propriétaire devra obligatoirement soumettre son projet de réhabilitation au SPANC avant l'exécution de travaux.

INSTALLATION PRÉSENTANT DES DÉFAUTS D'ENTRETIEN OU UNE USURE DE L'UN DE SES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

Recommandations de travaux pour améliorer le fonctionnement :

1)

2)

3)

4)

INSTALLATION NE PRÉSENTANT PAS DE DÉFAUT

Prochain contrôle prévu dans : 10 ans

La fréquence de contrôle est indiquée dans le règlement du SPANC et est susceptible d'évolutions.

Observations complémentaires (recommandations sur l'accessibilité, etc.) :

RAPPEL : Le propriétaire devra obligatoirement soumettre son projet de réhabilitation au SPANC avant l'exécution des travaux. Dans le cas contraire, le SPANC se verra dans l'obligation d'appliquer les sanctions prévues aux articles du règlement du SPANC de la Communauté de Communes TERRITOIRE NORD-PICARDIE.

NOTE IMPORTANTE EN CAS D'UTILISATION DU DIAGNOSTIC DANS LE CADRE D'UNE VENTE IMMOBILIERE :

Le propriétaire vendeur dispose d'un droit de rectification des éléments retenus lors du contrôle. Une révision de l'évaluation pourra être effectuée à sa demande auprès du SPANC de la Communauté de Communes Territoire Nord-Picardie . L'utilisation du diagnostic dans le cadre de la signature d'un acte de vente implique l'acceptation pleine et entière de son contenu et des obligations qui en découlent par l'ensemble des parties. Aucune rectification des éléments techniques relevés ou demande de modification du résultat du diagnostic ne pourra être demandée par l'acquéreur après achat de l'immeuble.

En cas de non-conformité du dispositif, nous recommandons très fortement que le projet de réhabilitation de l'assainissement soit étudié AVANT achat. En effet, le présent diagnostic constitue un état des lieux et n'a pas pour objectif de déterminer les possibilités techniques de réhabilitation du dispositif ni l'étendue de leurs coûts. Afin de déterminer les solutions techniques légales réelles de réhabilitation de l'installation, il est nécessaire de faire réaliser une étude de filière d'assainissement non collectif par un bureau d'études spécialisées et de la soumettre à la Communauté de Communes Territoire Nord-Picardie pour autorisation. En aucun cas la Communauté de Communes Territoire Nord-Picardie ne pourra être tenue pour responsable dans le cas où aucune solution technique réglementaire ne pourrait être autorisée après achat de l'immeuble, rendant le dit-immeuble impropre à son usage d'habitation. Les parcelles avec des contraintes fortes (faible surface, pentes très importantes, absence d'accès, nappe phréatique très proche etc...) rendent difficile la mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectifs et sont particulièrement concernés par cette mise en garde.

Fait à DOULLENS, le 19/03/2025

Vice-président en charge de l'assainissement
François DURIEUX

